

Mai 2018

L'État, les fédérations d'entreprises et artisans du bâtiment et les organismes de qualification du bâtiment et des énergies renouvelables ont lancé en 2011 la mention « RGE », aujourd'hui « Reconnu Garant de l'Environnement ». L'État, dans son plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), a affirmé son engagement à mettre en place une éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de performance énergétique réalisés par des entreprises qui bénéficient de cette mention. Depuis le 1er septembre 2014, certaines aides publiques (1er septembre 2014 pour l'Eco PTZ, 1er janvier 2015 pour le Crédit d'impôt pour la transition énergétique), distribuées aux ménages souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique de leur logement, sont ainsi conditionnées au recours à des professionnels porteurs de signes de qualité RGE.

3 243 RGE



Le nombre d'entreprises RGE semble se stabiliser autour de 3 250 entreprises dans la région.

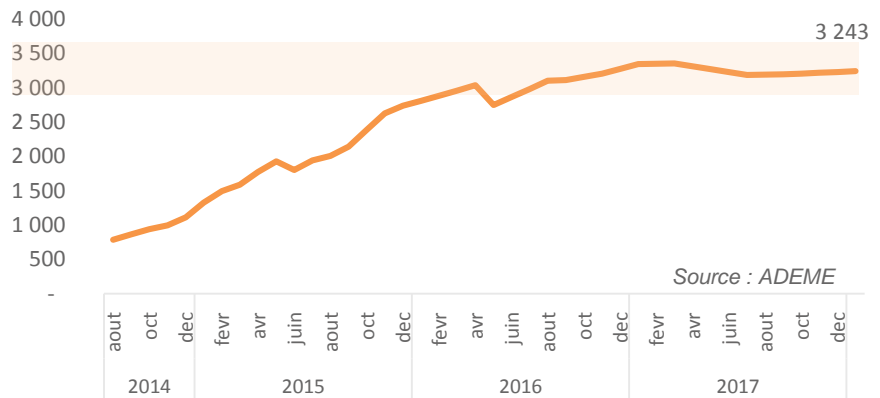
Cette offre en RGE est-elle adaptée à la demande actuelle des ménages ? Est-elle suffisante pour répondre au besoin ?

Evolution du nombre d'entreprises RGE en PACA

Le suivi du nombre d'entreprises porteuses d'un signe RGE en PACA montre une forte hausse depuis l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité et jusqu'à fin 2016. A partir de début 2017 ce nombre d'entreprises RGE s'est stabilisé entre 3 000 et 3 500 entreprises dans la région.

Cette stabilité se retrouve également lorsque l'on étudie individuellement chaque domaine de travaux.

Il convient alors de se demander si la stabilité du nombre de RGE traduit un équilibre entre l'offre proposée par ces entreprises et la demande en travaux des ménages de la région. Pour répondre à cette question, la CERC a interrogé d'une part les entreprises RGE de la région pour connaître leur activité et d'autre part les propriétaires pour connaître les travaux qu'ils ont fait réaliser dans leur logement.



Répartition des entreprises RGE à fin 2017 par domaine de travaux

Domaine de travaux	Nombre d'entreprises	Evol. sur 1 an
Isolation des murs	761	-1%
Isolation de la toiture	810	+1%
Changement des menuiseries	1 387	+0%
Chaudière à condensation ou micro-cogénération	658	-2%
Pompe à chaleur	425	+4%
Chauffage / eau chaude au bois	210	+3%
Chauffage / eau chaude solaire	121	+3%
Autres (autres équipements électriques...)	571	-4%
Total *	3 243	+1%

* Une entreprise peut intervenir sur plusieurs domaines de travaux et dispose donc de signes RGE sur chacun de ses domaines de travaux.

Deux enquêtes pour mesurer l'adéquation entre l'offre et la demande



Le cœur de l'analyse consiste à mettre en perspective les marchés observés par ces deux enquêtes.

L'organisation de cette fiche est la suivante :

Présentation des méthodes et de certains résultats de ces deux enquêtes

pages
3 à 6

Mise en perspective

Pages
7 à 13

Un raisonnement par domaine de travaux permettra d'analyser pour chaque poste la couverture du besoin en mettant en perspective la demande en travaux (les actions réalisées par les ménages de la région par année entre 2014 et 2016) et l'offre des RGE (l'activité déclarée par les entreprises RGE sur l'année 2017).

La demande en travaux pour l'année 2017 n'étant pas encore connue, il n'est pas possible de réaliser une superposition parfaite. Toutefois l'historique de la demande et la connaissance du contexte permet d'apprécier les perspectives d'évolution pour 2017 et ainsi évaluer la couverture du besoin en travaux par l'activité des entreprises RGE à fin 2017.

Eclairages complémentaires

pages
14 à 17

Des questions posées aux entreprises RGE sur leur perception du dispositif apporteront un éclairage complémentaire sur le sujet.

Analyse de la demande

Enquête auprès des ménages

Méthode de l'enquête auprès des ménages de la région

Une enquête téléphonique a été réalisée au cours de l'été 2017, auprès de 5 050 propriétaires de leurs résidences principales, et s'est concentrée sur les travaux réalisés par ces derniers en 2014, 2015 et 2016, sur les 5 postes énergétiques uniquement (toiture, murs, ouvertures, chauffage et eau chaude sanitaire).

55 840

84 %

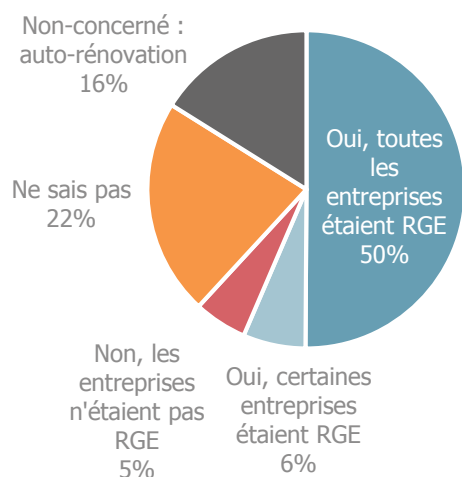


Ménages de la région ont réalisé en 2016 des travaux ayant un impact énergétique (intégrant une meilleure isolation de la paroi ou un équipement de chauffage/eau chaude sanitaire performant énergétiquement - hors travaux portés par la copropriété).

des travaux énergétiques réalisés ont mobilisé une ou plusieurs entreprises ou artisans du bâtiment contre 16% en auto-rénovation. Or les travaux réalisés par les ménages eux-mêmes ne sont pas éligibles aux aides de l'Etat.

La part de ces travaux pour lesquels le ménage a eu recours à des entreprises RGE, ainsi que la mobilisation des aides « éco-conditionnées » de l'Etat, montre une confiance des ménages en faveur des entreprises RGE, qui va au-delà des obligations liées à la mobilisation des aides.

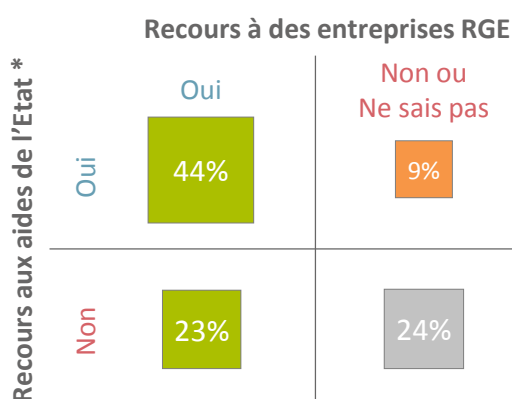
Recours à des professionnels RGE



84% des travaux énergétiques réalisés par les ménages entre 2014 et 2016 ont mobilisé une ou plusieurs entreprises ou artisans du bâtiment, alors que 16% des travaux ont été réalisés en auto-rénovation.

Parmi les ménages ayant fait appel à des professionnels du bâtiment, une grande majorité a déclaré que les professionnels disposaient d'un signe RGE pour les travaux réalisés (dans certains cas plusieurs entreprises sont intervenues et certaines seulement étaient RGE). Dans seulement 5% des cas le ménage affirme que les entreprises choisies ne sont pas RGE. Par contre, plus d'un ménage sur 5 ne sait pas répondre à la question et ne s'est donc pas intéressé à la qualification lors du choix de l'entreprise.

Lien entre la mobilisation des aides de l'Etat et le recours à des RGE



Les 84% de ménages ayant mobilisé des entreprises en 2016 représentent près de 47 000 foyers de la région. En analysant les choix de cette population, on identifie un lien fort et logique entre la mobilisation des aides éco-conditionnées et le recours à des entreprises RGE.

Ainsi, plus de 20 600 ménages, soit 44%, ont mobilisé l'un des dispositifs d'aide de l'Etat et eu recours à des entreprises RGE. Seuls 9% des travaux étudiés en 2016 ont été aidés par l'Etat mais les entreprises n'étaient pas RGE à la connaissance du ménage.

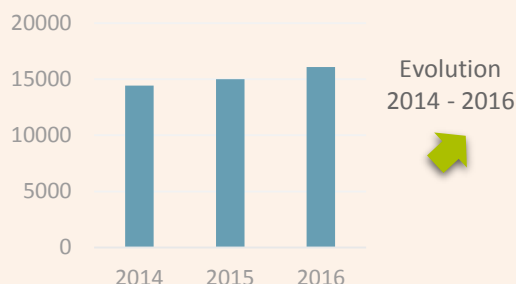
A l'inverse, 23% des travaux énergétiques étudiés n'ont pas sollicité les dispositifs d'aide, mais les ménages ont tout de même déclaré que les entreprises disposaient d'un signe RGE. Le recours aux entreprises RGE pour les travaux énergétiques est donc plus large que la mobilisation des aides éco-conditionnées.

* Recours aux aides de l'Etat : ont été retenus ici les travaux énergétiques réalisés en 2016 (hors auto-rénovation) et ayant mobilisé un crédit d'impôt, un éco-prêt à taux zéro, une aide de l'ANAH.

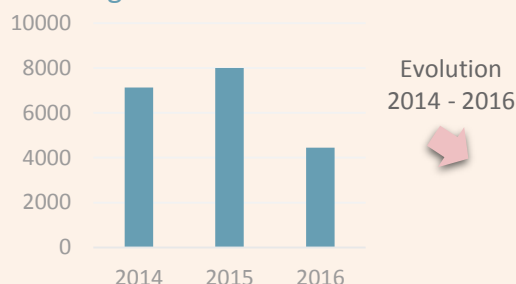
Evolution de la demande en travaux énergétiques par poste

L'exploitation par poste du nombre de ménages ayant déclaré des travaux énergétiques permet de suivre l'évolution de la demande en travaux à l'échelle régionale entre 2014 et 2016 sur chacun de ces postes. Cette première analyse permet de constater que la dynamique varie selon les postes étudiés.

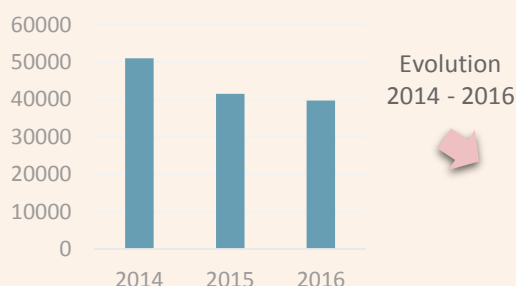
Isolation des murs



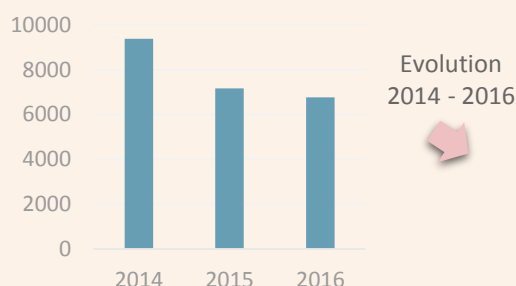
Installation de chaudière à condensation / micro-cogénération



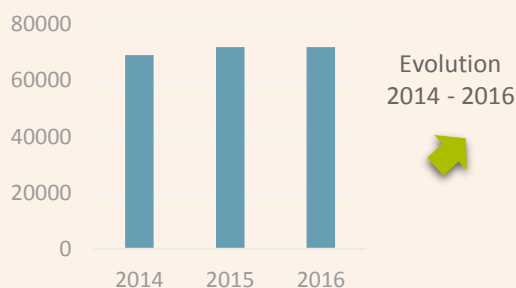
Isolation de la toiture



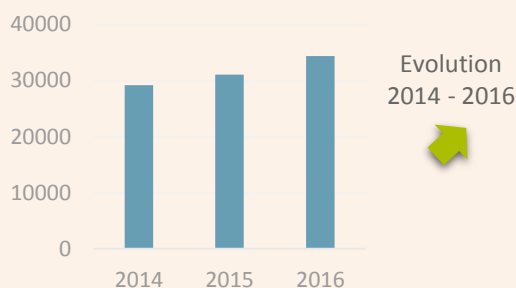
Installation de chauffage / ECS* au bois



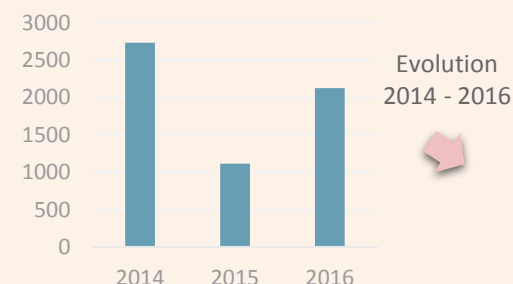
Changement des menuiseries



Installation de pompe à chaleur



Installation d'équipement solaire thermique



L'évolution de la demande sur l'installation d'équipements solaires thermiques semble très fluctuante. Toutefois le nombre d'installations est assez limité par année, la marge d'erreur de l'enquête ménages n'est donc pas négligeable sur ce domaine de travaux. Ces données sont à considérer avec précaution. Il faut retenir que le volume moyen annuelle de la demande est de l'ordre de 2000 installations avec une tendance à la baisse.

Méthodologie

Seule la demande en travaux de la part des propriétaires occupants de logements est connue. Cette analyse ne couvre donc pas la totalité du marché sur lequel peuvent intervenir les entreprises RGE. En effet les logements à usage locatif ou secondaire peuvent également faire l'objet de travaux énergétiques, que l'on suppose beaucoup plus faible en volume. Toutefois l'analyse de la demande des propriétaires occupants est pertinente car il s'agit de la principale cible éligible aux aides éco-conditionnées de l'Etat, celle qui constitue la quasi-totalité du marché « réservé » pour les RGE.

Analyse de l'offre

Enquête auprès des entreprises RGE

Méthode de l'enquête auprès des entreprises RGE

L'enquête a été réalisée par la CERC PACA au second semestre 2017 auprès des entreprises de la région disposant d'au moins une qualification RGE. Les entreprises référencées par les organismes qualificateurs et présentes sur le site <http://renovation-info-service.gouv.fr> ont été contactées par courrier électronique pour renseigner leur activité annuelle sur le ou les domaines de travaux pour lesquels elles disposent d'une qualification RGE.

Sur les 3 300 entreprises RGE de la région, 509 ont répondu à cette enquête (**15% des entreprises RGE**). Ces 509 établissements sont représentatifs de l'ensemble des entreprises RGE de la région (même répartition par département et par taille salariale).

3 questions pour mesurer l'activité des entreprises RGE

Parmi 7 domaines de travaux étudiés, l'entreprise devait renseigner son activité sur les domaines pour lesquels elle dispose d'un signe RGE. Les questions étaient les suivantes :

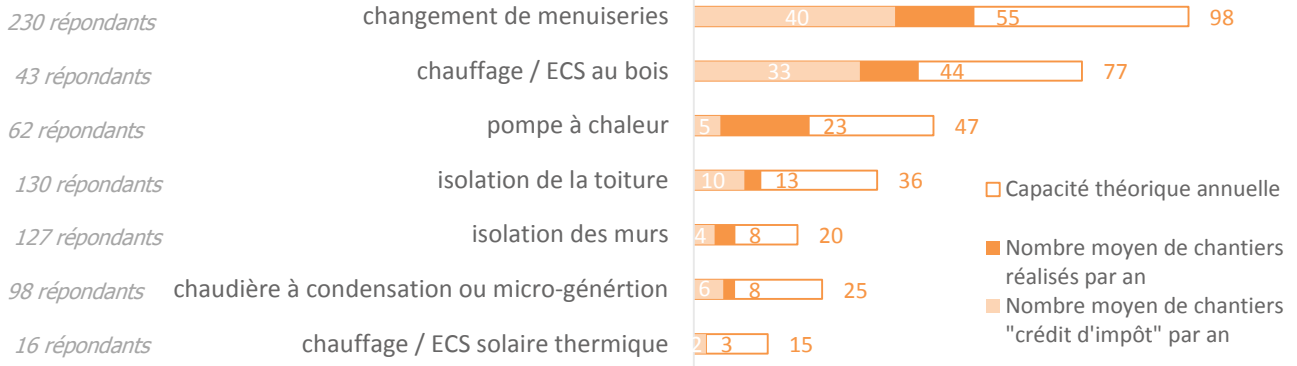
? « Sur combien de chantiers de rénovation de logement votre entreprise intervient-elle par an pour ce domaine de travaux ? »

? « Parmi ces chantiers, selon vous combien font l'objet d'une demande de crédit d'impôt par le particulier ? »

? « Compte tenu de la capacité actuelle de votre entreprise, combien de chantiers pouvez-vous réaliser au maximum sur une année pour ce domaine de travaux ? »

L'offre des entreprises RGE par domaine de travaux

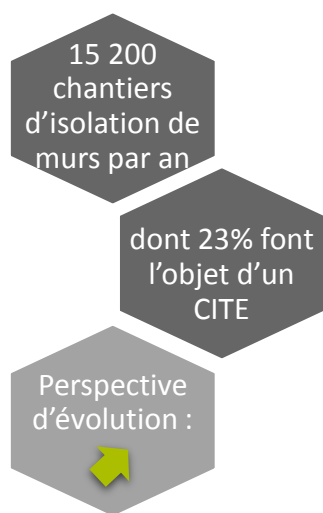
Une même entreprise peut avoir répondu pour plusieurs domaines de travaux (en moyenne 2 domaines de travaux par entreprise RGE). Les nombres moyens de chantier enregistrés par les entreprises RGE sur chaque domaine de travaux sont les suivants :



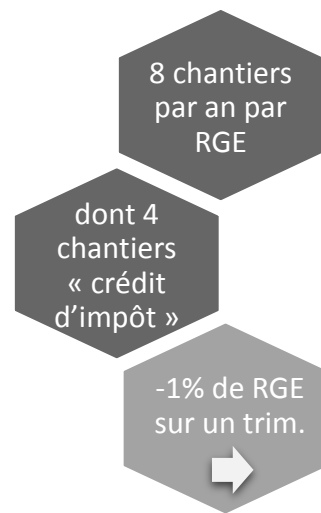
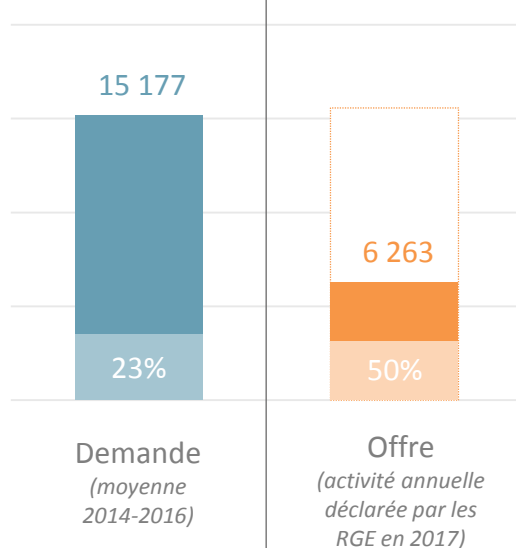
- Le premier enseignement est que les entreprises RGE semblent connaître la part de leur chantiers susceptibles de faire l'objet d'un crédit d'impôt. Ainsi par exemple, 79% des entreprises RGE réalisant des changements de menuiseries ont renseigné des valeurs précises et différenciées, signe d'une bonne appréciation des volumes. Toutefois il n'est pas certain que cette mobilisation du crédit d'impôt se concrétise, des ménages peuvent ne pas aller au bout de la demande compte tenu des règles d'éligibilité ou de complexité de la démarche.
- Les chantiers qui ne font pas l'objet d'un crédit d'impôt peuvent concerner des rénovations non éligibles, notamment sur des résidences secondaires. Certaines entreprises souhaiteraient d'ailleurs que ce parc (17 % des logements de la région) devienne éligible aux aides publiques, comme c'est déjà le cas pour les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) par exemple.
- Les entreprises déclarent être en capacité d'absorber un nombre beaucoup plus élevé de chantiers à ressources constantes, quel que soit le domaine de travaux. Parfois cette capacité théorique représente plus du double de l'activité réalisée annuellement.
- Pour simplifier l'analyse, on suppose que l'activité déclarée par les entreprises correspond à l'activité réalisée en 2017 (Les entreprises ont été interrogées au second semestre 2017, les carnets de commandes sur les mois à venir leur donnaient déjà une bonne visibilité sur l'année complète).

Isolation des murs

Demande



Offre : 761 entreprises RGE



Nombre moyen de chantiers réalisés par an par les ménages de la région (moyenne 2014-2016) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE

Capacité théorique des entreprises RGE (déclaration 2017)

Nombre de chantiers réalisés par an (déclaration 2017) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE selon les entreprises

Les entreprises de la région disposant d'un signe RGE pour l'isolation des murs déclarent réaliser 8 chantiers de ce type par an. Les 761 entreprises RGE sur ce domaine de travaux ont donc réalisé environ 6 260 travaux d'isolation des murs en 2017.

En comparaison, l'enquête réalisée auprès des propriétaires de logements permet d'estimer à 15 177 le volume annuel de chantiers réalisé par les ménages sur ce domaine de travaux. Parmi ce volume de travaux, 3 500 environ ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt.

L'activité réalisée par les entreprises RGE permet donc de couvrir largement le marché « réservé » à savoir celui qui fait l'objet d'un crédit d'impôt (les autres dispositifs éco-conditionnés de l'Etat sont beaucoup moins utilisés et lorsqu'ils le sont c'est le plus souvent en cumul avec le crédit d'impôt). **À activité constante, les entreprises actuelles réalisent suffisamment de chantiers pour couvrir le besoin.**

Toutefois les entreprises RGE ne couvrent pas la totalité du marché de l'isolation des murs; en effet, une part importante de ces travaux sont réalisés sans recourir au crédit d'impôt et donc sans obligation de faire appel à des entreprises RGE.

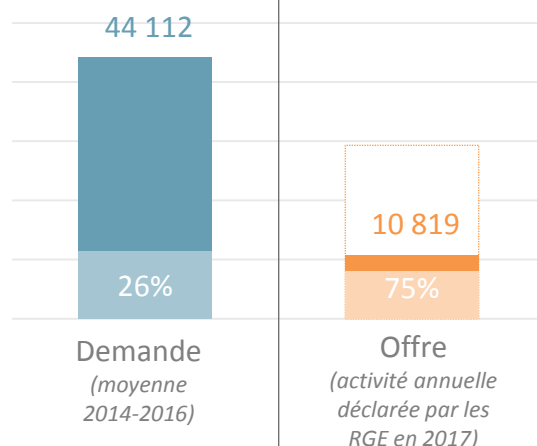
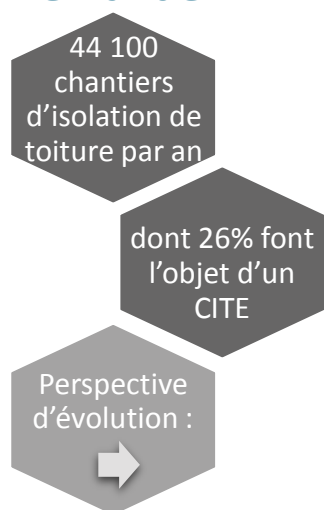
Les entreprises RGE estiment que 50% de leurs chantiers d'isolation des murs bénéficient d'un crédit d'impôt pour le particulier (environ 3150 chantiers par an). Cette perception des entreprises semble réaliste car elle est très proche du volume observé de crédit d'impôt demandé les années précédentes (environ 3 500 chantiers par an).

La marge de progression pour les entreprises RGE sur ce domaine de travaux est importante, de nombreux travaux étaient réalisés par d'autres entreprises. D'autant que les entreprises RGE déclarent être en capacité d'absorber un nombre de chantier plus important, à ressources constantes. Elles pourraient couvrir la totalité du marché en travaillant au maximum de leur capacité théorique (environ 15 500 chantiers par an).

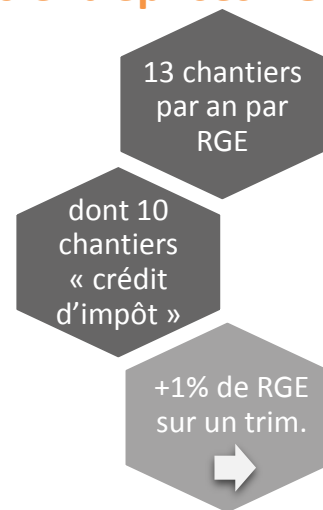
En terme d'évolution, le nombre d'entreprises RGE est relativement stable sur ce domaine de travaux en 2017. Pourtant on peut s'attendre à une hausse des travaux d'isolation des murs. En effet, les ménages interrogés ont déclaré des intentions de travaux très élevées sur ce poste. Par ailleurs, l'Etat a annoncé le recentrage des aides publiques sur les postes les plus efficaces énergétiquement à savoir l'isolation des parois opaques.

Isolation de la toiture

Demande



Offre : 810 entreprises RGE



Nombre moyen de chantiers réalisés par an par les ménages de la région (moyenne 2014-2016) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE

Capacité théorique des entreprises RGE (déclaration 2017)

Nombre de chantiers réalisés par an (déclaration 2017) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE selon les entreprises

Les 810 entreprises de la région disposant d'un signe RGE pour l'isolation de la toiture réalisent environ 10 800 chantiers par an (elles déclarent en moyenne 13 chantiers d'isolation de toiture chez les particuliers par an). En comparaison le marché régional de l'isolation de la toiture est estimé par la CERC à environ 44 000 chantiers par an, dont 11 400 font l'objet d'une demande de crédit d'impôt sur la même période.

A première vue, les entreprises RGE de l'isolation de toiture permettent presque de couvrir le marché « réservé », celui des aides éco-conditionnées.

Toutefois ces entreprises ne réalisent pas uniquement des chantiers éco-conditionnés, elles déclarent que cela représente 75% de leur activité sur ce domaine de travaux. Alors qu'il aurait fallu que la totalité de leur activité corresponde à des chantiers « crédit d'impôt » pour couvrir la demande spécifique.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce décalage :

- Soit la demande en crédit d'impôt sur ce domaine de travaux a nettement réduit en 2017 par rapport aux années précédentes (la demande de travaux d'isolation de toiture semble effectivement orientée à la baisse, mais jusqu'à 2016 le volume de chantiers demandant un crédit d'impôt ne diminuait pas),
- Soit la vision des entreprises sur la part de leurs chantiers faisant l'objet d'un crédit d'impôt est minimisée. Toutefois il faudrait considérer que l'ensemble des chantiers de ces entreprises fasse l'objet d'un crédit d'impôt. Cela semble peu crédible dans la mesure où l'on sait que certains chantiers ne sont pas éligibles, les résidences secondaires notamment, et les entreprises en ont bien conscience.
- Soit une petite partie du marché « réservé » a échappé aux entreprises RGE de la région en 2017, malgré l'obligation de recourir à un professionnel RGE. Les entreprises actuellement RGE ne sont peut-être pas suffisamment nombreuses pour répondre à la demande, bien qu'elles déclarent être en capacité d'absorber beaucoup plus de chantiers.

Cela semblerait cohérent avec le fait qu'à peine un quart des travaux réalisés par les ménages propriétaires fasse l'objet d'une demande de crédit d'impôt. L'insuffisance de l'offre peut rendre compliqué pour le ménage de trouver une entreprise RGE, notamment dans certains territoires où l'offre est insuffisante. L'offre en entreprises RGE n'est sans doute pas homogène. Une étude réalisée par la CERC sur le territoire Istres-Ouest Provence à la demande de la Maison De l'Emploi, met en évidence une offre locale fortement insuffisante.

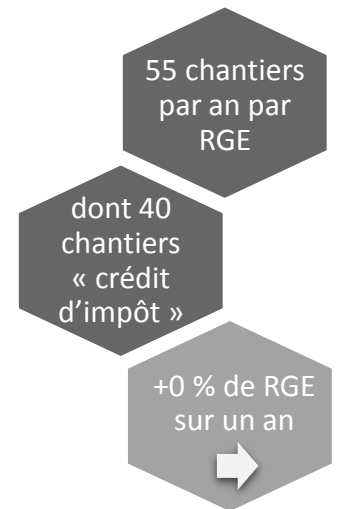
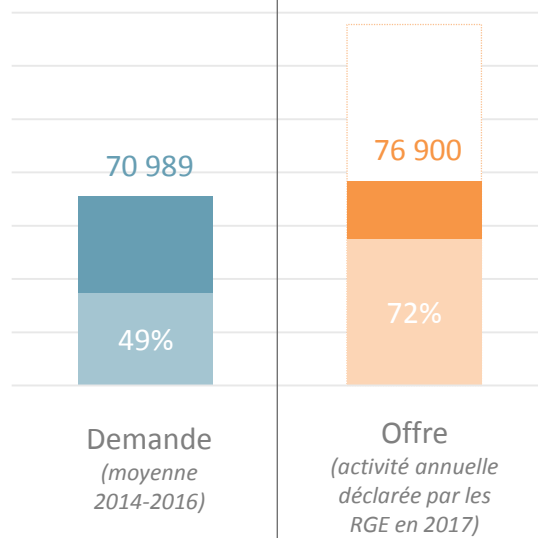
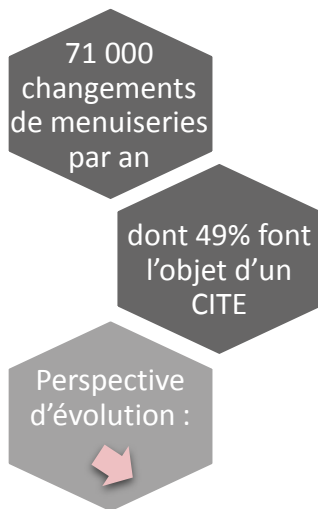
Par ailleurs, le recours à d'autres dispositifs d'aide comme les CEE (certificats d'économie d'énergie – très avantageux financièrement pour l'isolation de toiture) peut pousser à ne pas demander le crédit d'impôt, ce qui peut expliquer en partie la faible part de la demande ayant recours au CITE, seulement 26%. Ainsi par exemple, certains entrepreneurs proposent « l'isolation des combles à 1€ » en se finançant avec les CEE.

Enfin, la stabilité apparente du nombre d'entreprises RGE sur ce domaine de travaux questionne sur la perception des entreprises réalisant des isolations de toiture. Cette stabilité pourrait être la conséquence d'une tendance à la baisse du marché, ainsi qu'une concurrence forte avec les entreprises non RGE.

La marge de progression pour développer l'activité des entreprises RGE d'isolation de toiture pourrait passer par une meilleure sensibilisation et incitation des ménages. L'évolution des dispositifs d'aide de l'Etat qui se concentreront à partir de 2019 sur les postes les plus efficaces énergétiquement à savoir l'isolation des parois opaques selon les déclarations du gouvernement, devra en tenir compte.

Changement des menuiseries (Fenêtres, volets, portes extérieures)

Demande



Nombre moyen de chantiers réalisés par an par les ménages de la région (moyenne 2014-2016) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE

Capacité théorique des entreprises RGE (déclaration 2017)
 Nombre de chantiers réalisés par an (déclaration 2017)
 dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE selon les entreprises

Le changement des menuiseries est le domaine de travaux pour lequel l'offre en entreprises RGE est la plus développée (1 387 à fin 2017 sur près de 2 000 établissements enregistrés dans la région sur l'activité menuiserie). Cette offre n'évolue plus en 2017.

Ces 1 387 entreprises ont réalisé en 2017 environ 76 900 chantiers de changement de menuiserie chez les particuliers. Ce volume est supérieur au nombre de chantiers réalisés par les ménages propriétaires de la région entre 2014 et 2016, mais peut s'expliquer par une tendance à la hausse du nombre de changement de menuiserie. Tendance qui pourrait s'être accentuée en 2017 avec l'annonce de la fin du crédit d'impôt pour ce type de travaux à partir de 2018. Par ailleurs une partie des travaux des entreprises est réalisée sur le parc de résidences secondaires dont nous ne connaissons pas la demande en travaux.

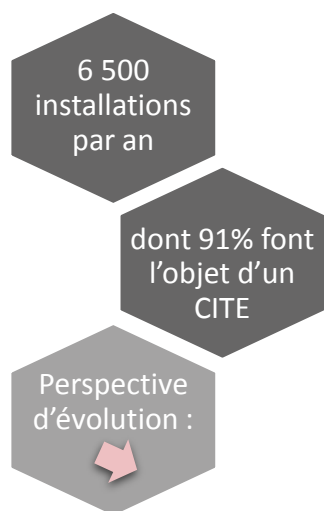
Les demandes de crédit d'impôt représentaient environ la moitié des chantiers des ménages (soit environ 35 000 par an), mais représente 72% des chantiers réalisés par les entreprises RGE en 2017 soit plus de 55 000 chantiers dans l'année. Cela peut confirmer la hausse de l'activité en 2017, notamment via une hausse du recours au crédit d'impôt.

Par ailleurs, la marge de progression est grande puisque les entreprises RGE déclarent être en capacité d'absorber beaucoup plus de chantiers, à ressources constantes.

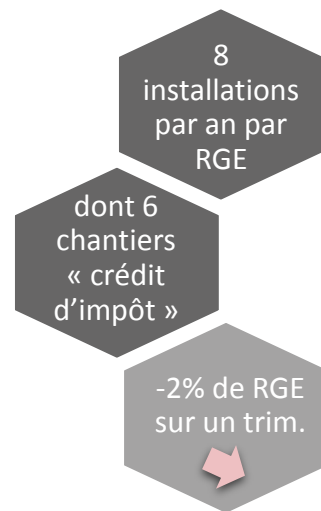
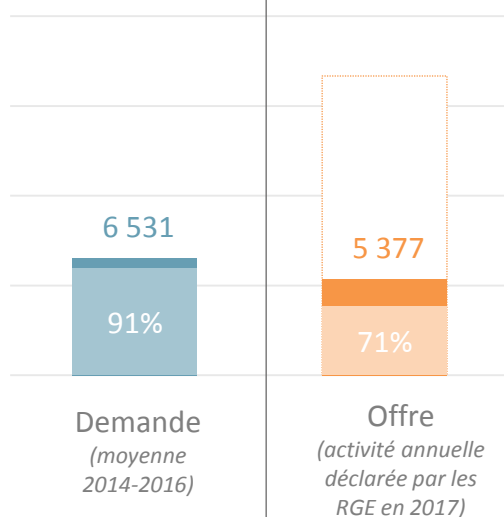
Les entreprises RGE pour le changement de menuiserie sont en mesure d'absorber une forte hausse de la demande, toutefois cette hausse ne devrait pas forcément se poursuivre au-delà de 2017. En effet, les ménages déclarent relativement peu d'intentions de travaux sur ce poste pour les années à venir. Par ailleurs, le désengagement des aides de l'Etat sur ces travaux pourrait marquer un frein après des années de forte demande.

Installation d'une chaudière à condensation ou micro-cogénération (gaz ou fioul)

Demande



Offre : 658 entreprises RGE



Nombre moyen de chantiers réalisés par an par les ménages de la région (moyenne 2014-2016) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE

Capacité théorique des entreprises RGE (déclaration 2017)

Nombre de chantiers réalisés par an (déclaration 2017) dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE selon les entreprises

Le marché des chaudières à condensation ou micro-cogénération est fortement soutenu par le crédit d'impôt pour la transition énergétique. En effet, on estime que 91% des installations dans les logements existants ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt entre 2014 et 2016.

Selon les déclarations des entreprises RGE, on estime que celles-ci réalisent en 2017 près de 5 400 chantiers de remplacement d'équipements par une chaudière à condensation ou micro-cogénération, dont 3 800 selon elles qui font l'objet d'un crédit d'impôt.

A première vue l'activité réalisée en 2017 par les entreprises RGE ne permet donc pas totalement de couvrir la demande moyenne observée sur les années précédentes.

Toutefois **ce marché affiche une tendance en forte baisse en 2016** par rapport aux années précédentes (4 500 chantiers en 2016 selon les propriétaires de la région, contre environ 8 000 en 2015 et 7 100 en 2014). Par ailleurs, les intentions des ménages sont très faibles pour l'installation de ce type d'équipement dans les années à venir.

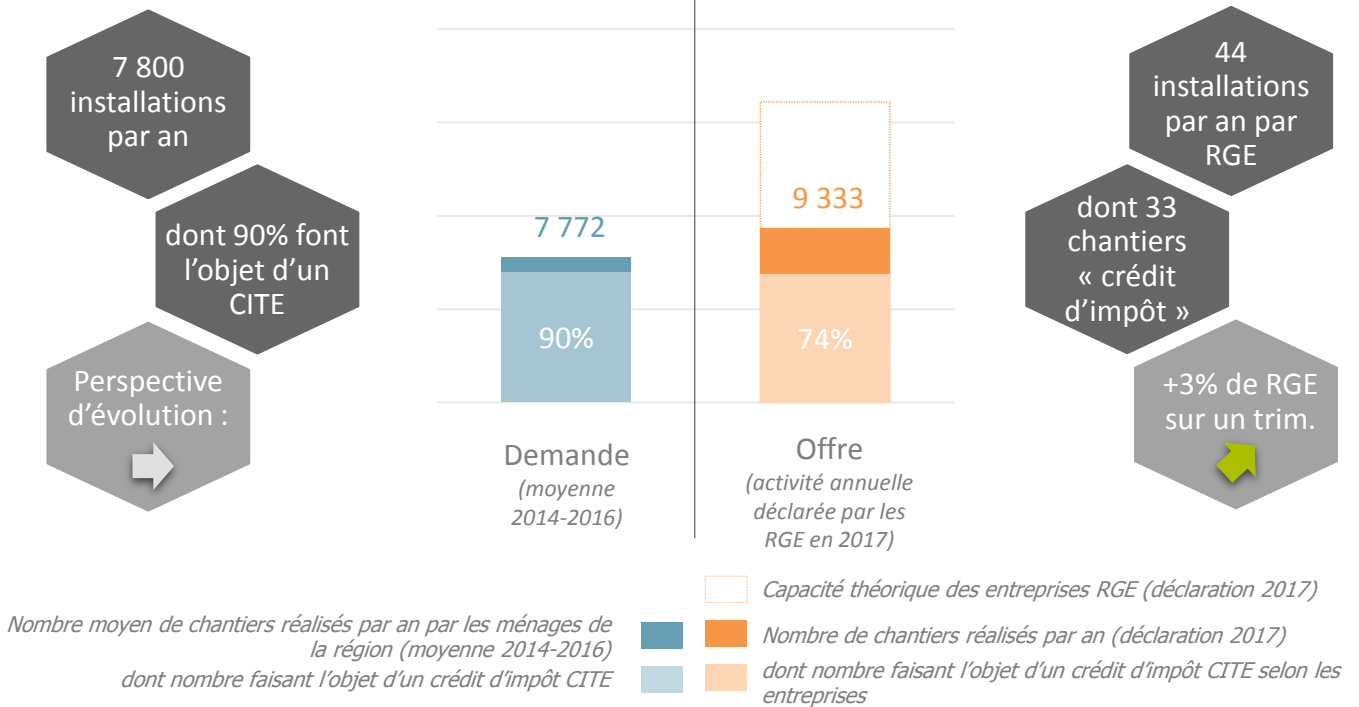
Il est donc possible que ce volume de 3 800 chantiers faisant l'objet d'un crédit d'impôt corresponde à la demande des propriétaires en 2017, si le marché n'est pas reparti à la hausse en 2017.

De plus, le nombre d'entreprises RGE sur ce type d'équipement est en légère baisse (-2%), contrairement aux autres domaines de travaux. Par manque d'activité liée spécifiquement au signe RGE, certaines entreprises ne reconduisent pas leur qualification et le renouvellement n'est pas suffisant. Ce phénomène est cohérent avec une rétractation du marché en 2017.

Installation d'un système de chauffage et/ou eau chaude au bois

Demande

Offre : 210 entreprises RGE



Comme pour le domaine de travaux précédent, l'installation d'un système de chauffage/ECS au bois est marquée par une demande fortement soutenue par le crédit d'impôt transition énergétique, mais en baisse année après année.

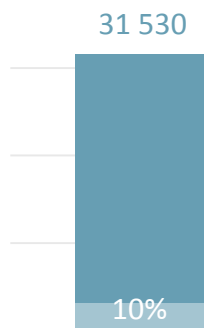
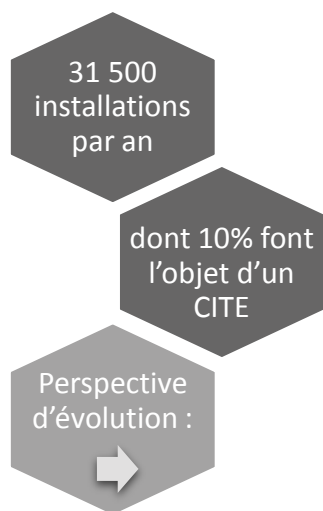
En vis-à-vis, l'activité enregistrée par les entreprises RGE sur ce type d'installation en 2017 est plus élevée que la demande observée entre 2014 et 2016. Il est possible que l'activité déclarée par les entreprises intègre des installations en résidence secondaire, qui ne sont pas comptabilisées dans l'analyse de la demande et non éligible aux dispositifs d'aide de l'Etat.

Malgré cela, **l'activité des entreprises RGE en 2017 semble couvrir la demande moyenne en chantiers « réservés »** observée les années précédentes (environ 6 900 chantiers par an faisant l'objet d'une demande de crédit d'impôt).

On peut supposer que le marché se stabilise en 2017 au niveau moyen de la période 2014-2016. Par ailleurs, le nombre d'entreprises RGE pour ce domaine de travaux poursuit sa hausse à fin 2017, signe d'une activité encourageante pour les entreprises et une attractivité des ménages pour les équipements au bois.

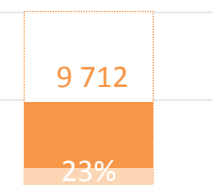
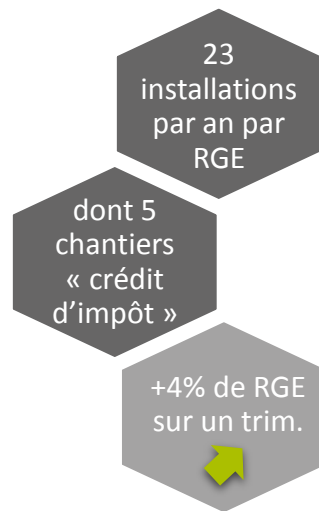
Installation de pompes à chaleur (destinés au chauffage ou à l'eau chaude)

Demande



Demande
(moyenne 2014-2016)

Offre : 425 entreprises RGE



Offre
(activité annuelle déclarée par les RGE en 2017)

Capacité théorique des entreprises RGE (déclaration 2017)

■ Nombre de chantiers réalisés par an (déclaration 2017)
■ dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE selon les entreprises

Nombre moyen de chantiers réalisés par an par les ménages de la région (moyenne 2014-2016)
dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE

Le marché des pompes à chaleur est assez vaste et tous les équipements ne sont pas éligibles aux aides de l'État, en particulier au crédit d'impôt transition énergétique. Ainsi sur les années 2014 – 2016, près de 31 500 équipements ont été installés par les ménages propriétaires de leur logement, dont seulement 10% ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt (soit environ 3 175 par an, en légère hausse année après année).

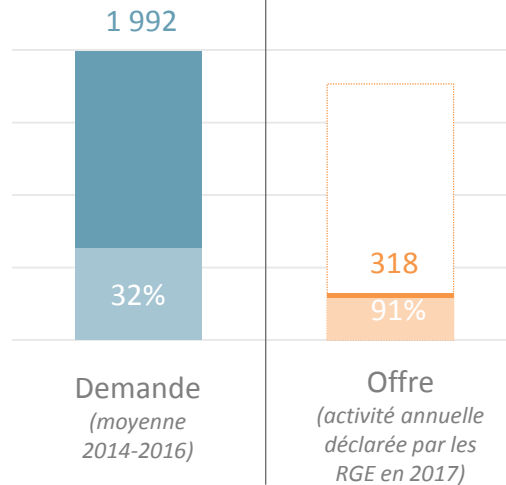
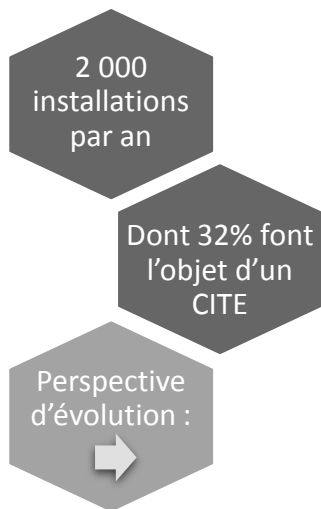
En comparaison les entreprises RGE de la région ont déclaré avoir réalisé environ 9 700 chantiers de ce type en 2017 dont 2 230 ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt selon elles.

Les entreprises RGE sont largement en capacité de couvrir le besoin en installation de pompes à chaleur performantes (éligibles au crédit d'impôt) mais n'ont pas réalisé la totalité des chantiers « réservés » en 2017. Une petite partie des chantiers semble leur avoir échappé.

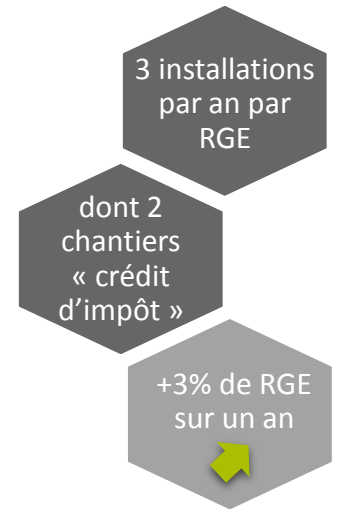
Le nombre de RGE continue d'augmenter assez nettement sur ce domaine de travaux à fin 2017 (+4% sur un trimestre), signe d'un engouement qui se poursuit pour les installateurs. L'équilibre entre l'offre et la demande n'est visiblement pas encore atteint sur ce métier.

Installation d'un système de chauffage et/ou eau chaude solaire

Demande



Offre : 121 entreprises RGE



Capacité théorique des entreprises RGE (déclaration 2017)

Nombre de chantiers réalisés par an (déclaration 2017)
 dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE selon les entreprises

Nombre moyen de chantiers réalisés par an par les ménages de la région (moyenne 2014-2016)
 dont nombre faisant l'objet d'un crédit d'impôt CITE

Les entreprises titulaires d'un signe RGE pour l'installation d'un système solaire thermique enregistrent une activité très limitée sur ce type d'équipements puisqu'elles déclarent ne réaliser en moyenne que 3 installations de ce type par an.

Cela leur permet de réaliser au total près de 320 installations par an, dont 290 font l'objet d'un crédit d'impôt selon les entreprises. Cela est nettement inférieur au marché observé dans la région sur les années précédentes. En effet, près de 2 000 installations ont été réalisées par an par les propriétaires de la région, dont un tiers font l'objet d'une demande de crédit d'impôt, soit près de 630 installations par an.

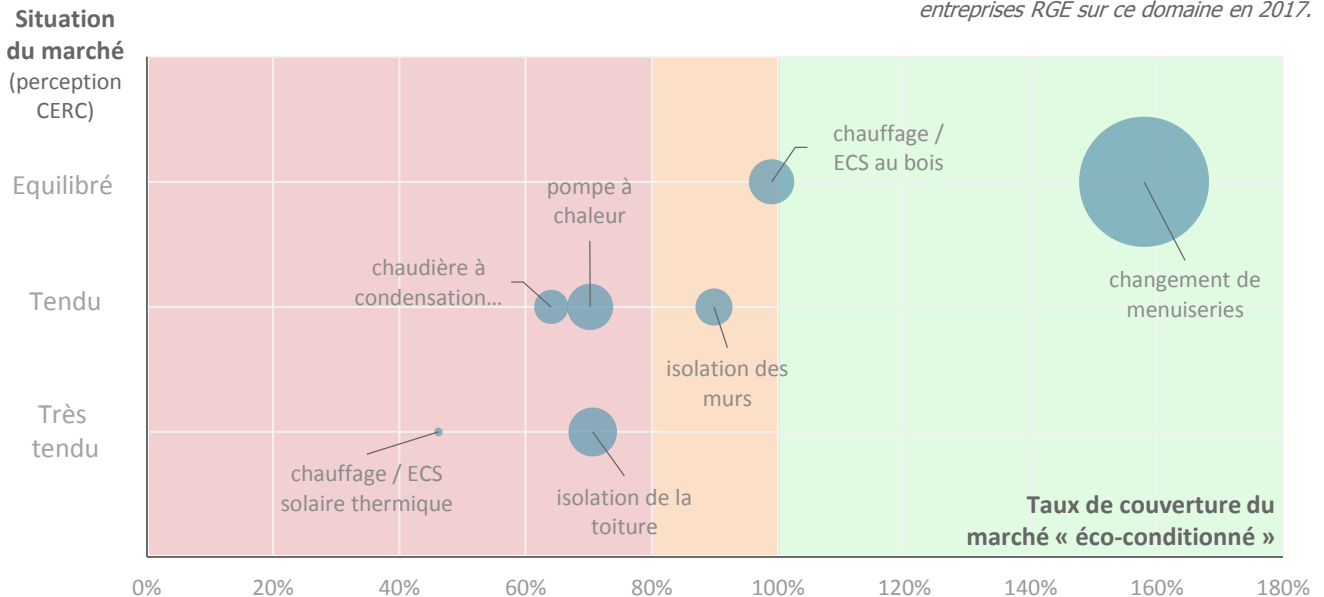
Les entreprises RGE, compte tenu de leur activité actuelle, ne couvre que la moitié du besoin en chantiers « réservés » observé lors des années précédentes.

Pourtant ces mêmes entreprises déclarent être en capacité d'absorber un nombre beaucoup plus élevé de chantiers, à ressource constante. Il ne s'agit donc pas d'un frein liée à une offre insuffisante mais plus vraisemblablement à une concurrence forte avec d'autres installateurs ne disposant pas d'un signe RGE pour ces installations, mais réalisant tout de même ces chantiers.

Synthèse

Ce qu'il faut retenir de l'équilibre demande / offre en RGE en 2017 par domaine de travaux

La taille des bulles est proportionnelle au volume de travaux réalisés par les entreprises RGE sur ce domaine en 2017.



Le bilan de cette comparaison entre offre et demande est donc très variable selon les domaines de travaux :

- **Les entreprises RGE sur le changement de menuiserie et les équipements au bois ont largement conquis le marché**, au-delà des travaux aidés. La marge de progression de ces entreprises leur permettrait d'absorber une éventuelle hausse de la demande. A l'inverse, pour alimenter en travaux ces entreprises, il faudra que la demande se maintienne ou progresse, afin qu'elles restent engagées dans une démarche RGE. En effet, si le marché se réduit, la concurrence risque d'être forte entre RGE.
- **Les entreprises titulaires d'un signe RGE pour l'isolation des murs couvrent quasiment le marché des travaux « éco-conditionnés »**. En effet, les travaux énergétiques déclarés par les entreprises RGE et faisant l'objet d'un crédit d'impôt ne correspondent pas tout à fait à la demande en crédit d'impôt observée lors des années précédentes, mais l'ordre de grandeur est proche. La situation est jugée légèrement tendue car la demande est supposée augmenter à l'avenir, mais la marge de progression de ces entreprises semble suffisante pour pouvoir absorber cette hausse de la demande.
- **Les entreprises RGE pour l'installation de chaudière à condensation/micro-cogénération ou de pompes à chaleur couvrent insuffisamment le marché des travaux « éco-conditionnés »**. La situation est jugée tendue sur ces marchés, car les travaux qu'elles réalisent et faisant l'objet d'un crédit d'impôt ne représentent qu'environ 70% de la demande en crédit d'impôt, cela peut être un frein au marché « éco-conditionné ». Pourtant la capacité de progression déclarée par ces entreprises RGE est suffisante pour répondre à une demande plus grande.
- **Sur l'isolation de la toiture, la situation est particulièrement tendue**. Les entreprises RGE ne couvrent que 70% environ de la demande en travaux « éco-conditionnés ». Mais la marge de progression de ces entreprises semble relativement limitée. Près de 75% de leurs chantiers actuels permettent déjà de répondre à cette demande. La marge de progression de l'activité déclarée par ces entreprises est relativement plus faible que pour les autres domaines de travaux. Une hausse de la demande risquerait d'être difficile à satisfaire. Toutefois la demande semble plutôt orientée à la baisse sur l'isolation de toiture.
- **Enfin, sur les travaux d'installation d'équipements solaires thermiques, le nombre d'entreprises RGE est clairement insuffisant et ne couvrent que la moitié du besoin en travaux « réservés »** observé les années précédentes. La concurrence est très forte avec les autres entreprises sur ce marché qui s'est fortement réduit depuis quelques années. Les entreprises attendent une nouvelle dynamique en faveur du solaire thermique.

Près de 60 % des entreprises RGE considèrent que ce dispositif leur apporte plus d'activité

? « Diriez-vous que le(s) signe(s) RGE vous apporte plus d'activité ? »

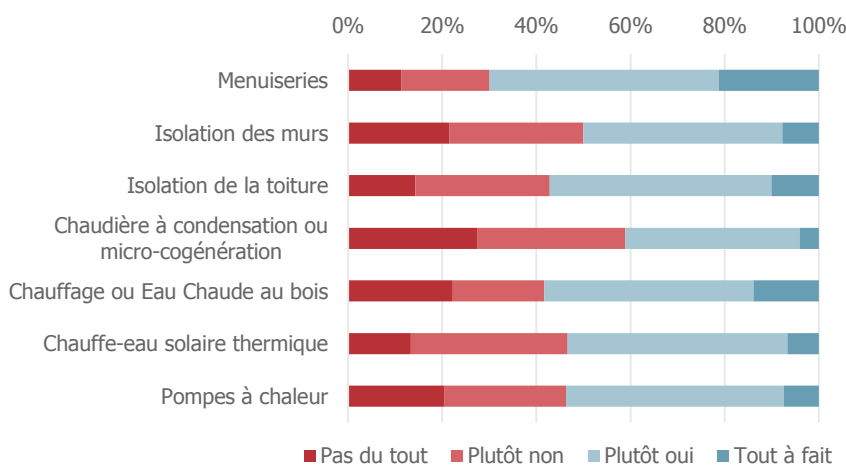
Cette question visait à recueillir l'avis des professionnels RGE sur leur marché et semble conforter l'analyse des pages précédentes :

- Les entreprises RGE présentes sur le domaine des menuiseries et des équipements fonctionnant au bois sont proportionnellement plus satisfaites de l'activité apportée par le dispositif RGE, en cohérence avec un marché conquis et à un niveau élevé d'activité en 2017.
- Sur le secteur de l'installation de chaudières à condensation / micro-cogénération, plus de la moitié des entreprises juge que le dispositif RGE ne leur apporte pas ou pas assez d'activité en plus. Cela peut être dû à la rétractation de ce marché qui génère de la déception. Les entreprises n'obtiennent pas la manne de chantiers qu'elles espéraient en obtenant le signe RGE.
- A l'inverse, sur l'isolation des murs le marché est en croissance mais les entreprises semblent ne pas le percevoir dans leur activité. Cela peut être dû au fait que les travaux éco-conditionnés ne représentent qu'une part limitée de ce marché (seulement 23%) et une part limitée de l'activité des entreprises RGE. La concurrence est forte avec les autres entreprises pour capter cette hausse d'activité.

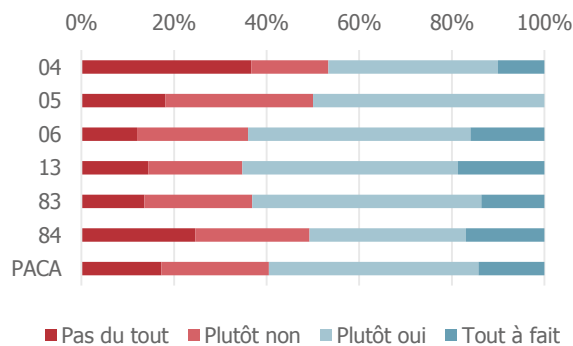
Globalement, sur l'ensemble de la région, 60% des entreprises RGE estiment que le dispositif leur a apporté plus d'activité. C'est notamment le cas dans les départements du littoral, tandis que le jugement est plus négatif dans les départements alpins et dans le Vaucluse.

C'est en particulier le cas dans les Alpes-de-Haute Provence où 37% des entreprises estiment que le signe RGE ne leur apporte pas du tout d'activité supplémentaire. Il s'agit principalement d'entreprises de petite taille ne parvenant pas à accéder au marché « réservé ». Pourtant, on sait que la demande en crédit d'impôt est proportionnellement plus forte dans ces trois départements.

Surplus d'activité lié au RGE – selon le domaine de travaux
(en % d'entreprises RGE)



Surplus d'activité lié au RGE – selon le département
(en % d'entreprises RGE)



Un quart des entreprises RGE doute

? « Envisagez-vous de reconduire votre/vos qualifications RGE à la fin de la période de validité ? »

Près de 3 entreprises RGE sur 4 affirment qu'elles reconduiront leurs qualifications à la fin de la période de validité, conscientes de l'activité que leur apporte ces signes de reconnaissance.

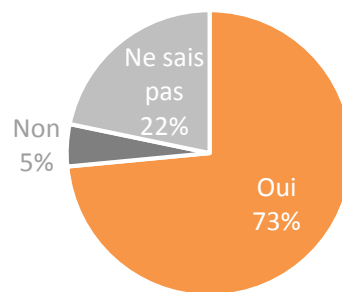
A l'inverse une entreprise sur 20 déclare ne pas envisager la reconduction. Celles-ci n'ont sans doute pas trouvé leur place sur ce marché et souffrent d'une concurrence peut être trop rude sur leur territoire.

Enfin 22% déclarent ne pas encore savoir si elles reconduiront leurs qualifications. L'évolution du marché et des dispositifs incitatifs de l'Etat, qui devraient être modifiés prochainement et pour les années à venir, influenceront sans doute la décision de ces entrepreneurs.

La part des entreprises qui envisagent dès maintenant la reconduction des signes RGE varie fortement entre les domaines de travaux. Toutefois il semble difficile de confirmer ou d'infirmer les analyses des pages précédentes avec ces résultats. D'autres critères liés à l'activité de l'entreprise doivent influencer la perception de l'entrepreneur (coût de la qualification, nombre de qualifications nécessaires pour exercer l'activité de l'entreprise, poids des travaux énergétiques dans l'activité de l'entreprise...).

Assez paradoxalement, c'est sur l'isolation des murs que le taux de reconduction envisagé est le plus faible, alors qu'il s'agit de l'activité en plus forte croissance et qui devrait continuer à croître dans les années à venir selon les intentions de travaux énergétiques déclarées par les propriétaires.

De la même manière c'est dans les départements alpins, où le marché des travaux énergétiques est proportionnellement plus développé, que le taux de reconduction envisagé par les entreprises RGE est le plus faible. Cela peut être lié à une plus forte concurrence entre les entreprises RGE qui se partagent le marché.



% de oui par domaine de travaux

changement de menuiseries	78%
isolation des murs	69%
isolation de la toiture	72%
chaudière à condensation ...	72%
chauffage / ECS au bois	87%
chauffage / ECS solaire thermique	81%
pompe à chaleur	74%

% de oui par département

04	67%
05	65%
06	70%
13	82%
83	73%
84	71%

Les travaux de rénovation des logements : un marché très local

Un département mieux doté en nombre d'entreprises RGE ne permettra pas nécessairement à ses entreprises de gagner plus d'activité, car les travaux de rénovation se font très localement. Plusieurs études de la CERC sur le sujet montre que les ménages font appel à des entreprises locales systématiquement pour leurs travaux de rénovation. Au plus large, l'échelle départementale permet de couvrir la quasi-totalité des travaux réalisés sur un territoire.

Une étude réalisée par la CERC sur le territoire Istres-Ouest Provence confirme cela : 80% des travaux énergétiques des ménages sur le territoire sont réalisés par des entreprises du territoire (6 communes) ou des communes limitrophes, malgré un fort déficit en entreprises RGE. Les autres travaux sont réalisés par des entreprises un peu plus éloignées mais provenant du département des Bouches-du-Rhône.

L'enquête réalisée auprès des entreprises RGE a permis de confirmer cette analyse :

? « A combien de kilomètre s'étend le rayon d'action de votre entreprise ? » (distance maximal entre le siège de votre entreprise et vos chantiers les plus lointains) »

En moyenne le rayon d'action maximum des entreprises RGE s'établit à 85km autour du siège social, soit un peu plus que la taille moyenne d'un département. **Ce qui confirme que l'essentiel de l'activité se déroule dans le département de l'entreprise.** Ce rayon d'action varie peu entre les départements, il est juste légèrement inférieur dans les territoires les plus vallonnés.

Les entreprises ont des choses à dire sur le dispositif RGE

? « Avez-vous un commentaire à formuler sur le dispositif RGE ? »

Les entreprises avaient la possibilité de s'exprimer dans une zone de commentaire, et nombre d'entre-elles ne s'en sont pas privées. Sur les plus de 500 entreprises ayant répondu à l'enquête, 165 se sont exprimées positivement ou négativement sur ce dispositif :



- **Lourdeur administrative** (38 citations)

Il s'agit du commentaire qui revient le plus fréquemment. De nombreuses entreprises pointent la complexité pour obtenir la qualification puis son renouvellement. En particulier les installateurs de systèmes de chauffage qui doivent obtenir plusieurs signes de reconnaissance.

- **Dispositif « couteux »** (33 cit.)

Le coût de la qualification et de son renouvellement semble un frein pour certaines entreprises qui doutent de l'activité que leur apporte le dispositif RGE.

- **Concurrence « déloyale »** (25 cit.)

Les artisans RGE pointent une concurrence qu'ils jugent déloyale de la part de grands groupes disposant d'une qualification RGE et qui sous-traitent ensuite les chantiers à des entreprises non RGE. Cette remarque émane principalement des menuisiers.

La concurrence est également perçue « déloyale » de la part d'entreprises transfrontalières ou des autoentrepreneurs qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes, mais il s'agit là d'une problématique plus large.

- **Manque de communication** (20 cit.)

Certaines entreprises regrettent que le dispositif RGE ne soit pas plus valorisé par les pouvoirs publics. Les clients n'ont bien souvent pas connaissance de ce dispositif et des garanties que cela apporte sur la qualité des travaux selon ces entreprises.

- **Ne permet pas de se distinguer de la concurrence** (14 cit.)

Des entreprises RGE aimeraient qu'un tri soit fait parmi les entreprises RGE pour éliminer celles qu'elles jugent incompétentes. Cela permettrait selon elles de donner plus de crédibilité et de gages de qualité aux travaux réalisés par les RGE.

- **Aides insuffisantes pour les particuliers** (13 cit.)

Il ressort dans de nombreux commentaires que la demande en travaux n'est pas à la hauteur escomptée par les entreprises. L'une des pistes suggérées est le manque de mesures financières incitatives pour favoriser le passage à l'acte des particuliers.



- **Le dispositif permet d'orienter les clients** (10 cit.)

Parmi les commentaires positifs à l'égard du dispositif RGE, certaines entreprises citent la possibilité pour les clients de trouver facilement une entreprise.

- **Donne de la crédibilité aux entreprises** (9 cit.)

Certaines entreprises perçoivent leur signe RGE comme un argument commercial car gage de qualité et de professionnalisme. Le signe « confirme une compétence ».

- **Permet aux entreprises de se distinguer** (9 cit.)

Ce dispositif permet selon certaines entreprises de faire le tri entre les professionnels compétents et les autres. Cet avis n'est pas partagé par tous car 14 professionnels ont déclaré le contraire (voir colonne de gauche).

Les entreprises RGE jouent-elles le jeu des CEE ?

A l'occasion de cette enquête sur l'activité des RGE, une question a été ajoutée sur le sujet des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). L'objectif était d'identifier le positionnement des entreprises vis-à-vis de ce dispositif et leur consentement à le valoriser auprès des clients. D'autant que ce dispositif est éco-conditionné depuis juillet 2015 : il intègre l'obligation de recourir à des entreprises RGE pour être éligible.

? « Incitez-vous vos clients à bénéficier des Certificats d'Énergie (CEE) ? »

Le premier enseignement est que 10% des entreprises RGE de la région déclarent ne pas connaître les CEE. Toutefois, cela peut être dû au fait que les négociants de matériaux qui se chargent de valoriser les CEE pour les entreprises de leur réseau n'emploient pas ce terme mais parlent d'« éco-prime », de « prime énergie », de « bricoprime »...

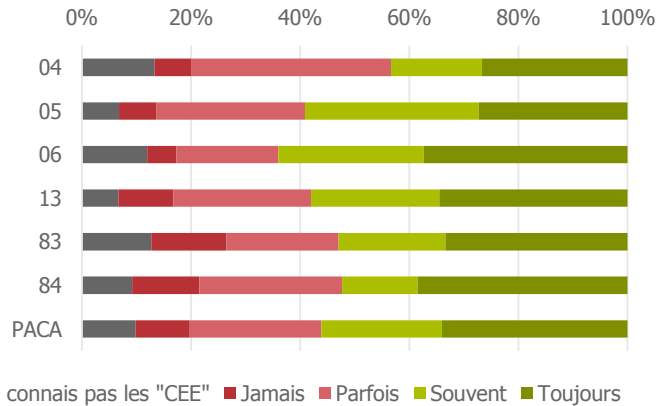
Globalement, les entreprises prennent leur part dans la valorisation de ce dispositif financier auprès des particuliers : 56% des entreprises répondantes incitent souvent ou toujours leurs clients à bénéficier du dispositif CEE (22% souvent et 34% toujours).

On note une disparité territoriale, puisque la part des entreprises incitant souvent ou toujours leurs clients à bénéficier des CEE est plus faible dans les Alpes-de-Haute Provence (04). A l'inverse, elle est nettement plus élevée dans les Alpes-Maritimes (06). A l'inverse, elle est nettement plus élevée dans les Alpes-Maritimes (06).

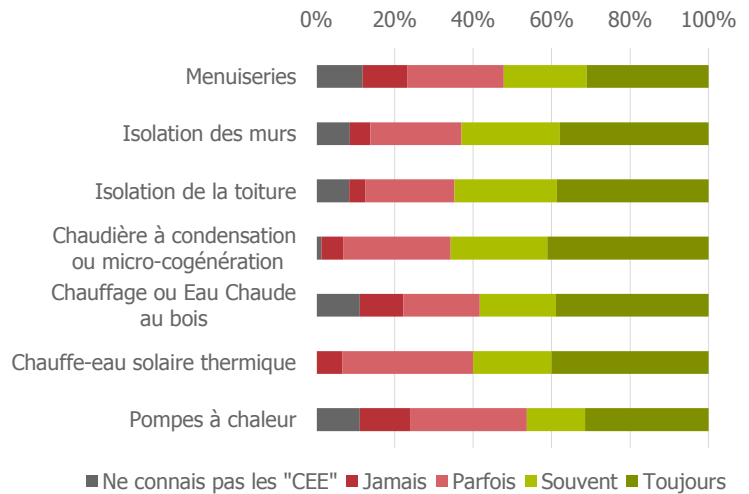
L'analyse par domaine de travaux montre également des disparités. Les professionnels intervenant sur les pompes à chaleur et les menuiseries sont proportionnellement plus nombreux à déclarer ne pas connaître les CEE. Ils sont également moins nombreux à inciter, souvent ou toujours, leurs clients à bénéficier du dispositif (52% des menuisiers et 46% des installateurs de pompes à chaleur). Cela peut s'expliquer par la faible valorisation de ces équipements par les CEE, certaines entreprises déclarant que les sommes reversées au client sont dérisoires pour des changements de menuiseries.

A l'inverse, sur l'isolation des murs ou de la toiture, ainsi que sur l'installation des chaudières à condensation ou micro-cogénération, près de deux tiers des entreprises valorisent souvent ou toujours les CEE auprès de leurs clients.

Valorisation des CEE auprès des clients – selon le département (en % d'entreprises RGE)



Valorisation des CEE auprès des clients – selon le domaine de travaux (en % d'entreprises RGE)



Contexte et méthode

Cette fiche thématique s'inscrit dans le cadre de l'exploitation de l'enquête ménages sur la rénovation énergétique, réalisée par la CERC PACA en 2017. Les fiches thématiques permettent de croiser les résultats de l'enquête ménages avec les données dont dispose la CERC, ici les résultats d'une autre enquête réalisée auprès des entreprises RGE de la région.

Une enquête ménage pour mesurer le « point zéro » de la rénovation énergétique

Des objectifs ambitieux en termes de rénovation énergétique sont affichés au niveau national comme au niveau local. Pour les atteindre, plusieurs dispositifs incitatifs ou d'accompagnement sont proposés, notamment un service public local : les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique. Afin d'alimenter en connaissance ces PTRE et l'ensemble de la filière régionale, mais aussi de suivre l'efficacité énergétique et économique de ces dispositifs, les partenaires régionaux - ADEME / Région / Action logement / FRB PACA ainsi que les membres de la CERC - ont souhaité bénéficier d'une large étude pour mesurer un « point zéro » de la rénovation énergétique. La reconduction de cette enquête permettra de suivre la montée en puissance de la rénovation énergétique dans les territoires de la région.

Un découpage territorial cohérent avec les PTRE

L'enquête a été réalisée par téléphone au cours de l'été 2017, auprès des ménages **propriétaires de leur résidence principale**. L'échantillonnage (5 050 réponses obtenues) a été réalisé sur l'ensemble de la région, selon un découpage géographique en cohérence avec les territoires des PTRE. L'échantillon a ensuite été redressé selon la **méthode des quotas**, en fonction de l'âge du répondant, le type de logement (individuel ou collectif) et la localisation. Seuls les résultats à l'échelle régionale sont exploités dans cette fiche thématique afin de s'assurer d'une fiabilité sur l'analyse de la demande en travaux par poste.

Un historique sur la demande en travaux énergétiques par poste

L'enquête s'est concentrée sur les travaux réalisés par les ménages dans leur logement principal en **2014, 2015 et 2016, sur les 5 postes potentiellement énergétiques** (toiture, murs, ouvertures, chauffage et eau chaude sanitaire).

Publications

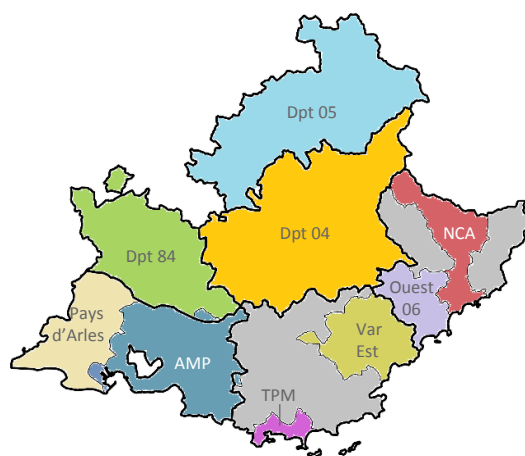
Cette fiche thématique s'inscrit dans une série de publications réalisées à partir des résultats de cette enquête ménage :

- un rapport technique, reprenant l'ensemble des résultats de l'enquête à l'échelle régionale,
- des fiches territoriales, reprenant les principaux résultats de l'enquête à l'échelle territoriale,
- des fiches thématiques, permettant d'approfondir un sujet en croisant les résultats de l'enquête et d'autres données dont dispose la CERC.

L'ensemble de ces publications seront mises à disposition au cours de l'année 2018 sur le site www.cerc-paca.fr

UNE ÉTUDE TERRITORIALE POUR ...

- Mesurer le « **point zéro** » de la rénovation énergétique à l'échelle des territoires PTRE
- Comprendre les comportements des ménages : modes de financement des travaux, leviers et freins pour le passage à l'acte, choix des travaux...
- Mesurer des indicateurs clés sur la mobilisation de la filière bâtiment



Les travaux avec impact énergétique par poste sont :
Toiture : isolation de la toiture et/ou des combles
Murs : isolation des murs donnant sur l'extérieur, par l'extérieur et/ou l'intérieur
Ouvertures : changement de plus de la moitié des fenêtres
Chauffage : remplacement par un système performant (chaudière à condensation, chaudière à bois, pompe à chaleur hors climatisation, système solaire)
Eau Chaude Sanitaire : remplacement par un système performant (chauffe-eau thermodynamique ou solaire)

Pour plus d'informations :